

## COMMUNE DE STRUTH

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 10

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 08 avril 2015*

**Sont présents:**

Jean-Claude BERRON  
Claudy REUTENAUER  
Jean-Pierre HAEHNEL  
Tania EBERHART  
Katty FRESSLE  
Daniel LANOIX  
Sylvie LEHR  
Jean-Luc LEIBUNDGUTH  
Olivier REUTENAUER  
Sonia STAGNI

*L'an deux mille quinze et le huit avril l'assemblée régulièrement  
convoquée le 30 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de  
Monsieur Jean-Claude BERRON (Maire).*

**Secrétaire de séance:** Sylvie LEHR

**Excusee:**

Mireille DUMENIL

**Absents:**

### **Ordre du Jour:**

- Approbation du procès-verbal du 2 mars 2015
1. Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
  2. Poste mutualisé
  3. Subvention RPI
  4. Création chemins communaux
  5. Budget: Service Général
  6. Budget: Service Assainissement
  7. Budget: Lotissement "Les Prés"
  8. Acquisition de terrains
  9. Divers

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter le point 8 à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, aux fins d'approbations, le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance précitée.

### **1. Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique DE 2015 0401**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

**Approuve** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

#### **2. Poste mutualisé DE 2015 0402**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, (loi NOTRe), de mutualisation des moyens et du personnel. De ce fait, une réflexion au niveau de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre est en cours concernant des postes d'agents techniques.

La commune pourrait envisager d'employer un agent technique à raison d'une journée par semaine.

#### **3. Subventions RPI DE 2015 0403**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de CM2 du RPI sollicite une subvention pour une sortie au musée du sabotier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 9,50 € par élève de la commune, participant à la sortie.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de CE2/CM1 du RPI sollicite une subvention pour une sortie au musée d'art moderne à Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 7 € par élève de la commune, participant à la sortie.

#### **4. Création chemins communaux DE 2015 0404**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'opération d'aménagement foncier, il s'avère nécessaire de créer de nouveaux chemins communaux. Trois entreprises ont été consultées qui ont remis leur offre de prix.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la mieux disante et d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise KARCHER de Drulingen pour un montant H.T. de 34.970.-€

Le Maire est autorisé à signer le marché ainsi que toutes pièces y afférents.

Les Crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de 2015.

#### **5. Budget: Service Général DE 2015 0405**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le Budget Primitif 2015, arrêté ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses = Recettes =	236.503,42 €
INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes =	277.955,76 €

#### **6. Budget: Service Assainissement DE 2015 0406**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le Budget Primitif 2015 du Service de l'Assainissement, arrêté ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION	Dépenses = Recettes =	146.348,04 €
INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes =	65.990,11 €

#### **7. Budget : Lotissement "les prés" DE 2015 0407**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le Budget Primitif 2015 du Lotissement « Les prés », arrêté ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses = Recettes =	107.677,70 €
INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes =	47.887,52 €

#### **8. Acquisition de terrains DE 2015 0408**

Suite à l'opération d'aménagement foncier et afin de permettre la constitution de réserves foncières, le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les terrains que la SAFER d'Alsace a en stock.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'acquérir les différentes parcelles d'une superficie totale de 9 ha 46 a 57 ca auprès de la SAFER d'Alsace, au prix global de 26.350 ,42 €
- de solliciter Maître Sengel de La Petite Pierre pour rédiger l'acte, les frais afférents seront à la charge de la commune.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte et tout document afférents au dossier.
- les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif

## **9. Divers DE 2015 0409**

A l'occasion de la journée du souvenir des déportés, une cérémonie organisée par "Le souvenir Français" et la commune de Struth aura lieu au monument aux morts dimanche 26 avril 2015 à 16 h, suivi d'un concert Klezmer à la synagogue et d'un vin d'honneur au foyer communal.

Tous les conseillers municipaux et la population sont invités à y assister.